Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_20-DE

SAINTES

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

Délibération
DAFU/ER-CP

2024 – 20 LOTISSEMENT LE VALLON DES SABLES – INCORPORATION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS – PARCELLES CADASTREES SECTION AI N°768 - 770 – 772

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22
DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 7
BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 6
ARNAUD Dominique, CALLAUD Philippe, CHABOREL Sabrina, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, EHLINGER François

Secrétaire de séance : TORCHUT Véronique

Date de la convocation : 01/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2017-153 du conseil municipal du 15 novembre 2017 relative à la convention préalable de rétrocession des voies et espaces communs du lotissement le vallon des sables à l'euro symbolique,

Considérant que la commune de Saintes a accordé le 21 juin 2016 à la SARL IMMO D, un permis d'aménager n° PA 017 415 16 P0001 en vue d'aménager un lotissement de 17 lots à bâtir dénommé le Vallon des Sables,

Chaîne d'intégrité du document : A0 3B AC 8B 45 84 2A 69 58 25 D7 4D 7A BE FC 2D
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245970

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_20-DE

SAINTES

Considérant qu'au terme d'un arrêté municipal en date du 9 août 2017, la SARL IMMO D a transféré les droits du permis d'aménager à la société SC2I,

Considérant la situation du lotissement au sein d'une zone à urbaniser plus globale ainsi que l'intérêt général lié au caractère de la voie qui permet d'assurer une desserte des pavillons située allée Pastourelle lors des crues de la Charente et de créer un maillage cohérent à l'échelle du secteur,

Considérant que par acte notarié du 27 septembre 2022, la SC2I a vendu à l'Association Syndicale Libre (ASL) le Vallon des Sables les voies et espaces communs du lotissement cadastrés section AI n°768, 770 et 772 (plans de situations joints en annexes 1 et 2) d'une superficie totale de 4 413 m²,

Considérant la demande de l'ASL d'incorporer dans le domaine public communal les voies et espaces communs du lotissement le vallon des sables, parcelles cadastrées section AI n°768 de 4 113 m², AI n°770 de 47 m² et AI n°772 de 253 m² soit une superficie totale de 4 413 m²,

Considérant qu'il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur l'incorporation des voies et espaces du lotissement le Vallon des Sables en raison du changement de propriétaire,

Considérant qu'après son classement, son usage sera identique et qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une enquête publique pour procéder à son classement,

Considérant que l'acquisition envisagée n'excède pas le montant de 180 000 € et qu'à cet effet, l'avis du service des domaines n'est pas requis,

Considérant que les crédits afférents sont inscrits sur le budget principal 2024 au chapitre 21 - fonction 510 - article 2112 - Autorisation de Programme 22URBAFONC - service TFON,

Après consultation de la commission « Action et développement durable » du jeudi 25 janvier 2024,

Chaîne d'intégrité du document : A0 3B AC 8B 45 84 2A 69 58 25 D7 4D 7A BE FC 2D
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245970
Page 2/5

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_20-DE

SAINTES

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'acquisition des voies et espaces communs du lotissement le vallon des sables, parcelles cadastrées section AI n°768, 770 et 772 d'une superficie totale de 4 413 m², à l'Association Syndicale Libre (ASL) le vallon des sables à l'euro symbolique,

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de l'ASL le vallon des sables,

- Sur le classement dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement le vallon des sables (parcelles cadastrées section AI n°768, 770 et 772) à compter de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 29
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTES (Charente-Maritime)

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Véronique TORCHUT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Chaîne d'intégrité du document : A0 3B AC 8B 45 84 2A 69 58 25 D7 4D 7A BE FC 2D
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245970
Page 3/5

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_20-DE

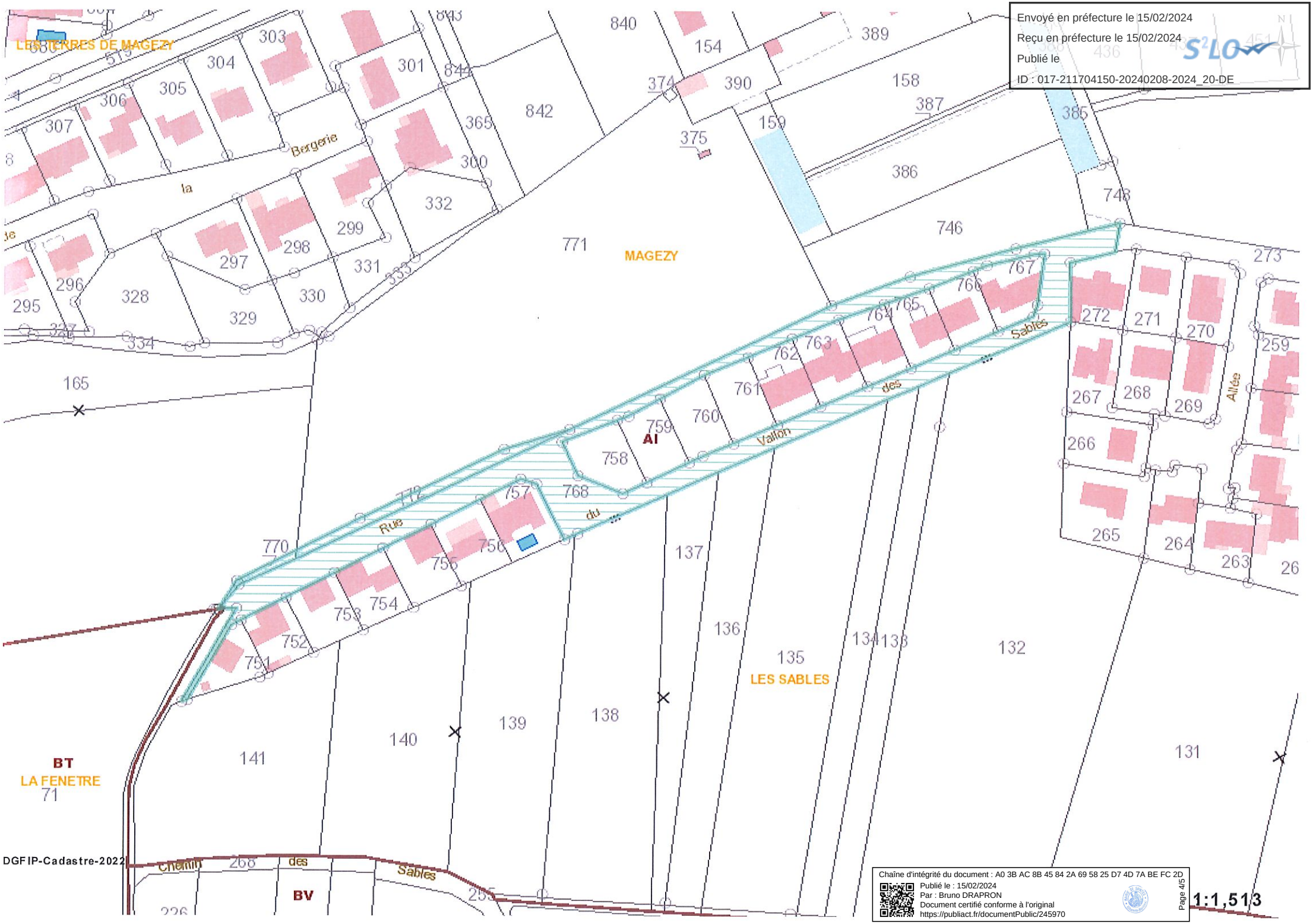

Chaîne d'intégrité du document : A0 3B AC 8B 45 84 2A 69 58 25 D7 4D 7A BE FC 2D
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245970

1:1,513

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_20-DE

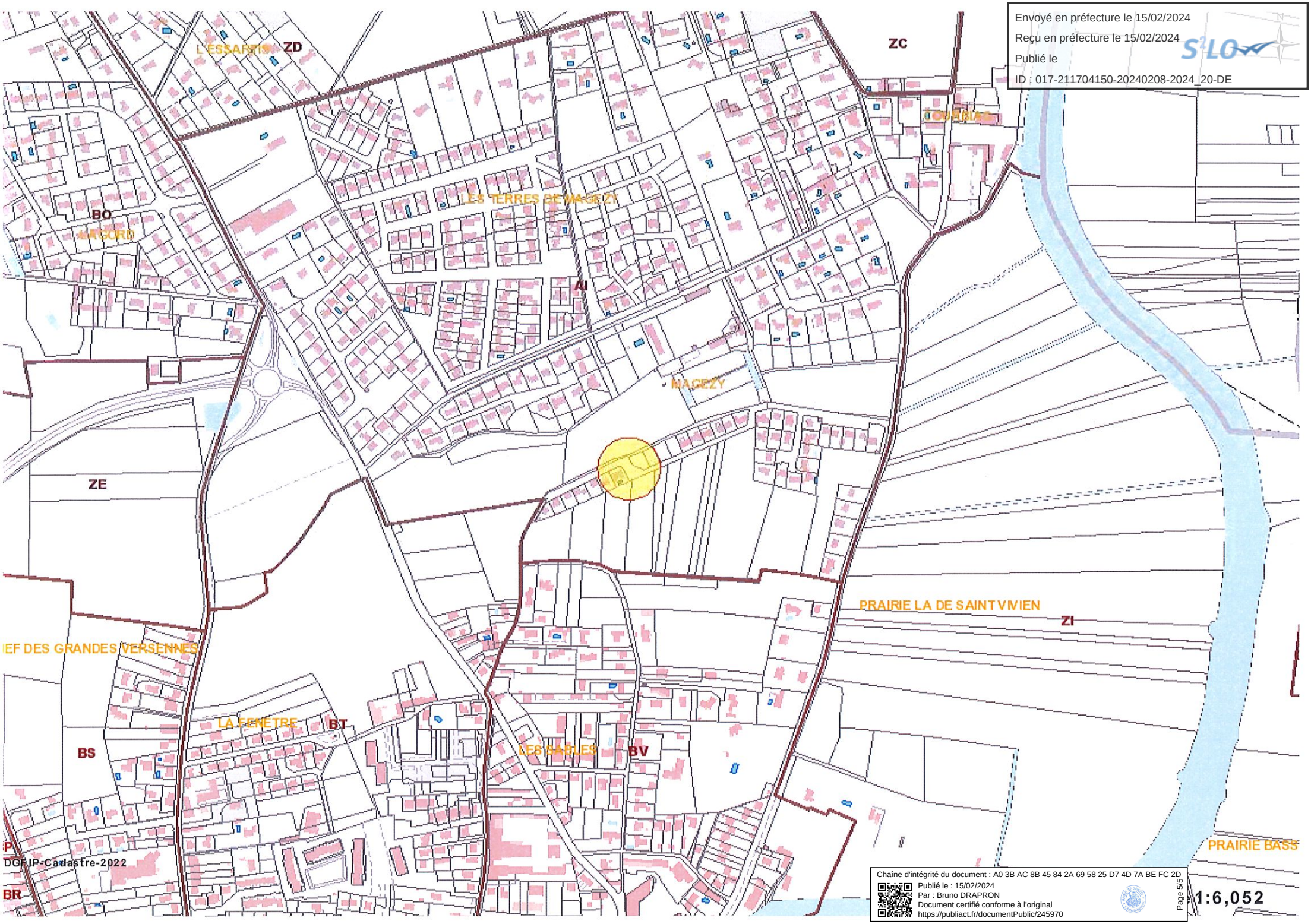

Chaîne d'intégrité du document : A0 3B AC 8B 45 84 2A 69 58 25 D7 4D 7A BE FC 2D
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245970